

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00412

**CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE SAINT-ETIENNE
MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE VILLARS- CONDITIONS DE FINANCEMENT
POUR LES ÉTUDES PRÉALABLES DES SOLS : AMÉNAGEMENT DU PARC
URBAIN DE L'ESPACE BEAUNIER À VILLARS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230041210

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA COMMUNE DE VILLARS- CONDITIONS DE FINANCEMENT POUR LES ETUDES PREALABLES DES SOLS : AMENAGEMENT DU PARC URBAIN DE L'ESPACE BEAUNIER A VILLARS

La Commune de Villars et Saint-Etienne Métropole souhaitent engager une opération d'aménagement d'un Parc urbain.

Le projet considéré est un projet d'aménagement d'un parc d'espaces verts qui prendra la forme d'une micro-forêt avec des cheminements, un bassin de rétention des eaux pluviales sur un tènement entre la rue Paul et la rue du 8 mai 1945. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la création d'un écoquartier sur le secteur Beaunier à Villars.

En raison du croisement entre les compétences en matière d'assainissement de Saint-Étienne Métropole et les compétences en matière d'espaces verts de la Commune de Villars, cette opération relève simultanément de la compétence des deux maîtres d'ouvrage.

La mise en œuvre de l'opération d'aménagement du parc urbain de l'espace Beaunier nécessite une organisation des compétences croisées pour répondre aux exigences particulières de l'opération.

Afin de mener à bien ce projet conjoint, une convention partenariale et financière entre Saint-Étienne Métropole et la Commune de Villars doit être conclue afin de définir les modalités de financement nécessaire aux études de pollution des sols où il est projeté de réaliser l'opération d'aménagement du Parc Urbain de l'espace Beaunier, selon leurs prérogatives respectives de maître d'ouvrage.

Dans ce cadre, Saint-Étienne Métropole et la Commune de Villars s'engagent à participer au financement pour les études préalables des sols, et l'aménagement du parc urbain de l'espace Beaunier à Villars sur le périmètre relevant simultanément de leurs maîtrises d'ouvrage respectives.

Le coût total des études est de 14 269,84 € HT réparti comme ci-dessous :

- la part de la commune de Villars est de 7 707,44 € HT ;
- la part de Saint-Étienne Métropole est de 6 562,40 € HT.

La présente convention prendra effet à compter du jour de sa signature par les deux parties.

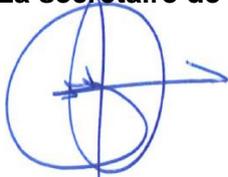
Sa durée s'étendra jusqu'à la réception des dossiers d'étude et à l'issue de la séance de restitution auprès des deux maîtres d'ouvrage.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention partenariale et financière entre Saint-Étienne Métropole et la Commune de Villars fixant les conditions de financement pour les études préalables des sols, aménagement du parc urbain de l'espace Beaunier à Villars ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précitée ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget assainissement, section Investissement, FURAD opération 578, 2014 VILL 60578, article 2315.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD